

Syndicat des professeurs et des professeures

315^e réunion

Conseil syndical

Jeudi 1^{er} mars 2018, 11 h 45



**Syndicat des professeurs
et des professeures**

Université du Québec à Trois-Rivières

Projet d'ordre du jour pour la rencontre

1. Mot de bienvenue du président
2. Vérification du quorum
3. Désignation d'un président d'assemblée
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Suivi sur la négociation de la convention collective
 1. Rapport du comité de négociation
 2. Discussions sur l'article 10 de la convention collective
6. Rapport du comité des relations de travail
7. Loi afin de prévenir et de contrer les violences à caractère sexuel
8. Amendement à la règle 10 régissant l'attribution d'un prêt
9. Affaires budgétaires :
 1. Taux de cotisation syndicale pour l'année 2018-2019
 2. Projet des produits et des charges pour l'année 2018-2019
10. Projet d'ordre du jour de la 150^e assemblée générale du Syndicat
11. Projet d'ordre du jour de l'assemblée générale des professeurs
12. **Tribune des délégués et des déléguées**
13. Adoption du procès-verbal de la 314^e réunion du conseil syndical
14. Information et dépôt de documents :
 1. Dépôt du procès-verbal de la 553^e réunion du comité exécutif
 2. Dépôt des suites à donner aux réunions du CX et du CS
 3. Agenda du mois de mars 2018
 4. Rapport sur les dossiers de la Fédération
15. Affaires nouvelles
16. Date de la prochaine rencontre : 26 avril 2018
17. Levée de l'assemblée

Point 5

Suivi sur la négociation de
la convention collective

Point 5.1

Rapport du comité de négociation

Point 5.2

Discussions sur la première partie de l'article 10 de la convention : fonction des professeurs

Voir document PDF

Point 6

**Rapport du comité des
relations de travail (CRT)**

- Accompagnement syndical
- Congé d'invalidité
- Situation à l'UQO

Point 7

**Loi afin de prévenir et de
contrer les violences à
caractère sexuel**

Projet de résolution sur les liens intimes entre les professeurs et les étudiants dans le cadre de la loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur

1. Considérant l'adoption de la loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur;
2. Considérant l'article 3.12 de la loi, obligeant l'UQTR à se doter d'un code de conduite visant à encadrer les liens intimes, amoureux ou sexuels qui peuvent s'établir entre les étudiants et les étudiantes et une personne ayant une influence sur le cheminement de ses études;
3. Considérant que les étudiantes et les étudiants ont le droit d'évoluer dans un milieu d'apprentissage exempt de toute forme de pression à caractère sexuel (amendement proposé et appuyé, mais pas voté);
4. Considérant l'importance de prévenir et de faire cesser toute atteinte à la dignité et à l'intégrité des étudiants et des étudiantes en milieu universitaire;
5. Considérant l'importance pour le Syndicat d'assumer un rôle de sensibilisation auprès de ses membres afin de maintenir et de protéger le lien de confiance entre les professeures et les professeurs et les étudiantes et les étudiants dans le cadre de leurs relations pédagogiques et administratives;
6. Considérant qu'il est inadmissible (amendement proposé, appuyé et unanimement accepté) pour une professeure ou un professeur engagé (e) dans une relation pédagogique et administrative avec un étudiant ou une étudiante d'entretenir des liens intimes, amoureux ou sexuels, avec cette personne;
7. Considérant que l'établissement de liens intimes, amoureux ou sexuels entre les professeures et les professeurs et les étudiantes et les étudiants peuvent être mal interprétés lors de l'évaluation pédagogique et administrative de ces derniers;
8. ~~Considérant que les professeures et les professeurs ont droit à un milieu de travail exempt de toute forme d'intimidation; (amendement proposé et appuyé, mais pas voté)~~
9. Considérant l'importance pour le Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR) d'adopter une position de principe sur les liens intimes, amoureux ou sexuels entre les professeures et les professeurs et les étudiantes et les étudiants;

Il est proposé par le comité exécutif du Syndicat, appuyé par le professeur James Agbebavi, délégué du Département de génie chimique, et résolu que :

- Lorsque qu'un professeur ou une professeure entretient des liens intimes, amoureux ou sexuels avec une étudiante ou un étudiant, il doit s'abstenir ou se retirer de toute relation pédagogique et administrative le ou la concernant;
- Le professeur ou la professeure concerné (e) doit pouvoir s'abstenir ou se retirer de toute relation pédagogique et administrative en toute confidentialité et sans contraintes de quelques natures que ce soient de la part des gestionnaires universitaires ou de leurs représentants.
- Les gestionnaires universitaires doivent protéger la confidentialité des informations relatives aux professeurs et aux étudiants concernés afin de ne pas leur causer préjudice ou atteinte à leur réputation.

Point 8

**Amendement à la
règle 10 régissant
l'attribution d'un prêt**

Projet de résolution

CONSIDÉRANT la règle 10 du Syndicat régissant l'attribution d'un prêt financier à un membre dont le traitement a été suspendu;

CONSIDÉRANT la volonté de modifier les règles de remboursement du prêt pour le professeur qui a perdu ses recours;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif;

Sur motion dûment proposée par le comité exécutif, appuyée par le professeur (...), il est résolu :

D'amender la règle 10 régissant l'attribution d'un prêt financier à un membre dont le traitement a été suspendu de la façon suivante :

Modalités de remboursement

- 1- Le prêt est remboursé en totalité quinze (15) jours après que le professeur ait reçu de l'Université un montant compensant le traitement non versé.
- 2- Le prêt est remboursé, dans un délai **pouvant aller jusqu'à cinq (5) ans**, sans intérêt, à la suite d'une entente, de la décision défavorable d'un arbitre ou d'un juge sur la légalité de la suspension du traitement.
- 3- Le montant et la fréquence des versements sont établis au moyen du formulaire signé par le trésorier.

Point 9

Affaires budgétaires

Point 9.1

Affaires budgétaires

**Taux de cotisation syndicale pour
l'année 2018-2019**

CONSIDÉRANT les résultats financiers prévus au 31 mars 2018;

CONSIDÉRANT les prévisions des produits et des charges pour l'année 2018-2019;

CONSIDÉRANT le taux de cotisation syndicale actuel (1,5 %);

CONSIDÉRANT l'engagement pris par le comité exécutif de stabiliser le taux de cotisation syndicale;

CONSIDÉRANT les explications du trésorier;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité exécutif;

Sur proposition du comité exécutif, appuyée par le professeur..., il est résolu de recommander à l'Assemblée générale du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR) de maintenir, pour l'année 2018-2019, la cotisation syndicale à 1,5 % de l'ensemble de la rémunération versée selon la convention collective des professeurs et des professeures.

Point 9.2

Affaires budgétaires

**Projet des produits et des charges pour
l'année 2018-2019**

Produits		2014-2015	2015-2016	2016-2017	2018-2019
		Réel	Réel	Réel	Budget Mars 2018
Produits provenant de la cotisation		714 114 \$	741 553 \$	761 615 \$	760 000 \$
Intérêts sur placements		107 182 \$	151 807 \$	116 972 \$	125 000 \$
(Perte) Gain sur cession/juste valeur de placement		205 879 \$	-202 710 \$	356 325 \$	15 000 \$
Autres produits					
		1 027 176 \$	690 650 \$	1 234 913 \$	900 000 \$

Charges (1)	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2018-2019
	Réel	Réel	Réel	Budget Mars 2018
Cotisations - FQPPU	66 560 \$	69 247 \$	70 490 \$	75 000 \$
Cotisation & Participation-CIRRAC	8 024 \$	6895 \$	17 599 \$	12 000 \$
Participation-FQPPU	1 264 \$	1686 \$	1 198 \$	4 000 \$
Participation-CLIUQ	805 \$	398 \$	1 184 \$	2 000 \$
Intersyndicale des personnels de l'UQTR	317 \$	633 \$	140 \$	1 000 \$
Personnel				
Salaires	176 415 \$	206 375 \$	241 464 \$	260 000 \$
Av. sociaux	39 010 \$	47 360 \$	50 038 \$	60 000 \$
Ajustement indemnité de départ	-4 717 \$	-4 035 \$\$	-5 975 \$	-4 000 \$
Ressources occasionnelles	0 \$	0 \$	0 \$	1 000 \$
Frais juridiques et arbitrage	17 167 \$	12 835 \$	41 305 \$	70 000 \$
Honoraires et remboursement de dépenses juridiques	113 224 \$	117 375 \$	134 845 \$	165 000 \$
Papeterie, imprimé et fourniture de bureau	8 560 \$	11 046 \$	10 780 \$	14 000 \$
Communications (postes-messagerie et téléphonie)	1 061 \$	1 682 \$	3 497 \$	4 000 \$
Bourses d'études (Annexe 1)	14 598 \$	14 621 \$	14 532 \$	15 000 \$
Publicité & promotion	460 \$	200 \$	0 \$	5 000 \$

Charges (2)	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2018-2019
	Réel	Réel	Réel	Budget Mars 2018
Frais de fonctionnement				
Comité exécutif	4 915 \$	5 085 \$	6 774 \$	10 000 \$
Conseil syndical et AG	4 983 \$	6 563 \$	8 060 \$	15 000 \$
Formation	2 158 \$	569 \$	578 \$	2 000 \$
Comité de négociation	0 \$	0 \$	197 \$	10 000 \$
Comité d'appui à la négo				50 000 \$
CSC (Annexe 2)	17 412 \$	18 979 \$	19 223 \$	25 000 \$
CAU	4 944 \$	4 591 \$	4 169 \$	6 000 \$
CRT	329 \$	635 \$	2 368 \$	3 000 \$
Honoraires professionnels (courtiers et auditeurs)	29 286 \$	39 574 \$	49 552 \$	50 000 \$
Amortissement des immobilisations	2 329 \$	1 675 \$	1 209 \$	4 000 \$
Prises de retraite	5 400 \$	2 035 \$	3 631 \$	8 000 \$
Assurances	3 899 \$	3 907 \$	3 904 \$	5 000 \$
Projets spéciaux (Annexe 3)	0 \$	0 \$	3 251 \$	5 000 \$
Divers et imprévus	833 \$	459 \$	2 279 \$	3 000 \$
Charges totales	519 237 \$	570 390 \$	686 293 \$	880 000 \$
Excédent (insuffisance) des revenus sur les charges	507 939 \$	120 261 \$	548 620 \$	20 000 \$

Annexes		2014-2015	2015-2016	2016-2017	2018-2019
		Réel	Réel	Réel	Budget Mars 2018
Annexe 1 (Bourses)					
Bourses aux étudiants universitaires		13 500 \$	13 500 \$	13 500 \$	13 500 \$
Bourses au secondaire		1 098 \$	1 121 \$	1 032 \$	1 500 \$
		14 598 \$	14 621 \$	14 532 \$	15 000 \$
Annexe 2 (Services à la collectivité)					
Activités sociales		5 456 \$	5 203 \$	5 840 \$	8 500 \$
Conférences		289 \$	1 802 \$	2 333 \$	2 500 \$
Fête de Nol (don)		1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$
Accueil- nouveaux professeurs		4 447 \$	1 184 \$	1399 \$	3 000 \$
Activité reconnaissance		0 \$	2 508 \$	2 745 \$	3 000 \$
Association des professeurs retraités		1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$
Reconnaissance (fleur- dons : décès, mariages)		150 \$	504 \$	201 \$	1 000 \$
Dons		3 209 \$	2 944 \$	2 644 \$	3 000 \$
Fonctionnement du CSC		860 \$	788 \$	1 061 \$	1 000 \$
Prix d'implication syndicale		0 \$	1 046 \$	0 \$	0 \$
		17 412 \$	18 979 \$	19 223 \$	25 000 \$
Annexe 3 (Projets spéciaux)					
Tableau commémoratif		0 \$	0 \$	2 122 \$	3 000 \$
Autres projets		0 \$	0 \$	0 \$	2 000 \$
45e anniversaire du SPPUQTR		0 \$	0 \$	1 129 \$	0 \$
Total CSC		32 010 \$	33 600 \$	37 006 \$	45 000 \$

Projet des produits et des charges pour l'année 2018-2019

- CONSIDÉRANT les résultats financiers prévus au 31 mars 2018;
- CONSIDÉRANT les prévisions des produits et des charges pour l'année 2018-2019;
- CONSIDÉRANT les négociations pour le renouvellement de la convention collective;
- CONSIDÉRANT la recommandation du trésorier;
- CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité exécutif;

Sur proposition du comité exécutif, appuyée par le professeur..., il est résolu de recommander à l'Assemblée générale du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR) d'adopter les prévisions des produits et des charges pour l'année 2018-2019, telles qu'annexées à la présente résolution.

Point 10

**Projet d'ordre du jour de
la 150^e assemblée
générale du Syndicat**

1. Vérification du quorum
2. Désignation d'un président d'assemblée
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la 149^e assemblée générale
5. Élection des officiers du comité exécutif du SPPUQTR :
 1. Vice-présidence aux affaires syndicales
 2. Vice-présidence aux services à la collectivité
 3. Trésorerie
 4. Secrétariat
6. Renouvellement de la convention collective : rapport
7. Affaires budgétaires :
 1. Taux de cotisation syndicale pour l'année 2018-2019
 2. Prévisions des produits et des charges pour l'année 2018-2019
8. Rapport des officiers pour l'année 2017-2018 (dépôt)
9. Affaires nouvelles
10. Ajournement de l'assemblée jusqu'à la fin de la période de scrutin
11. Résultats des élections
12. Levée de l'assemblée générale

Point 11

**Projet d'ordre du jour de
l'assemblée générale des
professeurs**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PROFESSEURS DE L'UQTR

JEUDI 29 MARS 2018 À 12 H

LOCAL 1012 NÉRÉE-BEAUCHEMIN

1. Vérification du quorum
2. Désignation d'un président d'assemblée
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 30 mars 2017
5. Élection des membres à la commission des études de l'UQTR à titre de professeur :
Secteur 6
 1. Département de psychologie
 2. Département de psychoéducation
6. Élection de trois membres au conseil d'administration de l'UQTR à titre de professeur
7. Ajournement de l'assemblée jusqu'à la fin de la période de scrutin
8. Résultats du scrutin
9. Levée de l'assemblée

Point 12

**Tribune des délégués et
des déléguées**

Point 13

**Adoption du procès-
verbal de la 314^e réunion
du conseil syndical**

Projet de résolution

- CONSIDÉRANT le projet de procès-verbal de la 314^e réunion du conseil syndical tenue le 25 janvier 2018;
- CONSIDÉRANT que les délégués ont reçu le projet dans les délais prescrits;
- CONSIDÉRANT l'avis des délégués sur la conformité du projet;

Sur motion dûment proposée par le professeur (...), appuyée par le professeur (...), il est résolu :

D'adopter le procès-verbal de la 314^e réunion du conseil syndical tenue le 25 janvier 2018.

Point 14

Information et dépôt de documents

Point 14.1

**Dépôt du procès-verbal
de la 553^e réunion du
comité exécutif**

Point 14.2

**Dépôt des suites à donner
aux réunions du CX et du
CS**

Nouveautés

1. Organiser une visite à l'exposition Alberto Giacometti.
2. Offrir une conférence du professeur Yves Gingras sur Marie-Victorin.
3. Présenter au CS un amendement à la règle 10.
4. Revoir l'entente avec le consortium sur les services juridiques
5. Demander à la Direction d'établir une règle précise sur les modalités de remboursement des sommes versées en trop à un employé de l'UQTR.
6. Établir une règle de remboursement des frais de déplacement pour les professeurs hors campus et les professeurs retraités qui siègent à des comités syndicaux.

Point 14.3

Agenda du mois de mars 2018

Dates à retenir pour mars 2018

12 mars	Réunion du conseil d'administration de l'UQTR
15 mars	Conférence sur le militantisme et la mobilisation
15 mars	Date limite pour le dépôt des bulletins de mise en candidature pour l'assemblée générale
19 mars	Conférence sur l'exploitation animale
20 mars	Rencontre de négociation
22 mars	Forum des partenaires de l'UQTR
22 mars	Réunion du comité exécutif du Syndicat
26 mars	Rencontre de négociation
29 mars	Assemblées générales

Point 14.4

**Rapport sur les dossiers de
la Fédération québécoise
des professeures et des
professeurs d'université
(FQPPU)**

Dossiers de la FQPPU

Conseil fédéral février

- * Appui au SGPUM pour retrait du projet de loi modifiant la charte de l'U de M
- * Rapport 2018 du CFU
- * Formation du Comité d'organisation du plan d'action de la FQPPU (avril 2019)
- * Campagne de valorisation du corps professoral
 - * Diffusion publicité TÉLÉ www.fqppu.org
 - * Outils socio-numériques www.profuniversite.com
- * Période d'échange sur les pratiques entourant l'octroi de primes de direction, de marché et au rendement
- * Lutte contre la bureaucratisation de la vie universitaire (McGill)
 - * Augmentation du fardeau administratif des profs par la multiplication de nouvelles règles régissant leurs activités notamment : rapports de dépenses (irritants), manque de soutien administratif, zèle excessif, comités et réunions, administration liée à l'enseignement, règles d'achat inefficaces, archivage de documents (7 ans), ETC.
 - * Invitation à coordonner une démarche commune sur la base du questionnaire de McGill qui sera transmis à tous les membres de la FQPPU

Dossiers de la FQPPU

Conseil fédéral février (suite)

- * Prévention Violences à caractère sexuel dans les universités québécoises (VACS)
 - * 17 novembre 2017 : dépôt du mémoire de la FQPPU en commission parlementaire.
 - * 8 décembre 2017 : Adoption rapide du projet de loi 151.
 - * Deux démarches de la FQPPU :
 - * Outiller les membres pour être efficace sur les comités formés par politiques institutionnelles;
 - * Formaliser les instances pour le traitement des dossiers et dossiers apparentés
 - * Deux rencontres d'échanges sont prévues avant le Conseil fédéral du mois d'avril 2018 pour une prise de position formelle ou comité pérenne à former avec un mandat précis.
 - * Formation : 2 séances de formation annuelles hiver et printemps seront organisées pour les VACS

Dossiers de la FQPPU

Conseil fédéral février (suite)

Négociation dans le réseau UQ

- * UQAT (presque réglé, 2% par année sur 5 ans)
- * UQO (résolution d'appui FQPPU, offre finale de la direction refusée, mandat grève générale 10 mars, demande arbitrage par SPUQO)
- * TÉLUQ
 - * Mise à l'essai d'un nouveau profil de profs à contrats renouvelables 2 ans. Engagement de 18 professeurs réguliers d'ici 2019 et plusieurs prof à contrat (passerelle à créer pour acquérir la sécurité d'emploi) affectant beaucoup les tuteurs. Conflit oppose les tuteurs et la Télug, le syndicat des tuteurs a déposé une requête visant à faire déclarer que lesdits professeurs seraient des tuteurs déguisés + campagne médiatique afin de discréditer ces professeurs
 - * Nouveau Profil d'enseignant des professeurs à contrat : 70% enseignement (enseignement - encadrement d'étudiants, correction, révision de cours, renfort développement de programmes, création du corps professoral), 20% recherche, 10% services à la collectivité.

Dossiers de la FQPPU

Réactions au budget Morneau

* Positives:

- * Investissements de 925 millions de dollars sur cinq ans aux organismes subventionnaires de la recherche universitaire
- * Engagement à soutenir les frais indirects de la recherche à hauteur de 231,3 millions de dollars sur cinq ans.
- * Fonds alloués à la Fondation canadienne pour l'innovation, qui s'élèvent à 763 millions de dollars sur cinq ans

* Négatives:

- * Scientifiques employés par gouvernement toujours muselés
- * Projet de loi C-58 prévoit des changements inquiétants à la Loi sur l'accès à l'information (possibilité pour le gouvernement de limiter ou de refuser l'accès à certaines informations) qui auront pour effet d'alourdir le travail de plusieurs chercheurs qui comptent sur ces données pour avancer leurs travaux.
- * Laxisme envers évasion fiscale

À l'agenda

- * Conseil fédéral 19-20 avril
- * États généraux sur l'enseignement supérieur 3 au 5 mai à Montréal

Point 15

Affaires nouvelles

Point 16

**Date de la prochaine
réunion du conseil syndical**

26 avril 2018

Point 17

Levée de l'assemblée